

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, Mélanie DALLA-COSTA, Emilie DEGLISE-FAVRE, Florianne FALOLA CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET, Alain FINA, Mathieu CICERI

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2020. Laurent VERNAZ demande si ces remarques ont été prises en compte. Il lui est répondu positivement et l'Assemblée Délibérante approuve ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire n°4 au budget primitif 2020

Et de supprimer un point à l'ordre du jour :

- Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (*en attente de compléments du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et d'un travail en commission*)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Céline JOLY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Décision modificative n°4 du budget primitif 2020

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, indique qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative budgétaire pour disposer des crédits nécessaires afin de pouvoir mandater des travaux d'évacuation d'un logement insalubre ordonnés par la Préfecture et d'inscrire les recettes liées à la facturation de cette opération à la locataire.

Claude DURAY détaille cette opération (entreprise de débarrasage et désinfection, bennes à déchets traitées...).

Noël CADET propose donc :

| Section de fonctionnement – Ouverture de crédits | |
|---|----------------------|
| Article | Ouverture de crédits |
| 4541 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers- Dépenses | 5 200 € |
| 4542 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers- Recettes | 5 200 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification n°4 sur le budget M14 de 2020.

Noël CADET indique que tout sera mis en œuvre pour récupérer ces sommes auprès de la locataire.

URBANISME

Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire, Claude DURAY, indique que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er janvier 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les Communes membres : si dans les 3 mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des modalités qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'urbanisme, complète en spécifiant que cette délibération a déjà été adoptée mais qu'elle est nécessaire au vu du renouvellement des élus.

Cyril PELOSO demande si ARLYSÈRE a le souhait à terme de prendre cette compétence.

Claude DURAY lui répond par la négative.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

Claude DURAY propose au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité,

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère ;
- de demander au conseil d'agglomération Arlysère de prendre acte de cette décision d'opposition.

Mathieu CICERI demande l'avancement du projet d'extension industrielle du Clos Barral.

Claude DURAY lui indique avoir une réunion sur ce sujet à ARLYSÈRE car c'est l'Agglomération qui a compétence sur ces zones à vocation économique.

PERSONNEL

Point sur l'arrivée d'un agent aux services techniques

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET fait part des conditions d'arrivée de Fabrice GALLOIS au sein des services techniques, en remplacement de Patrick BICKELMANN, qui rejoindra les services du Département à compter du 20 octobre 2020. Il devrait rejoindre l'équipe de services techniques au plus tard le 5 décembre et durant cette période (1 mois et demi), deux agents assureront leurs missions, et en cas de chutes de neige, Noël CADET indique que l'entreprise DELEANI TP pourrait participer plus amplement qu'actuellement à ces opérations.

VIE ASSOCIATIVE

Point sur la rencontre avec toutes les associations par la commission

Rapporteur : Céline JOLY

Céline JOLY, Adjointe en charge de la vie associative, propose à la commission VIE ASSOCIATIVE de rencontrer toutes les associations communales ou agissant sur la Commune et communique le planning prévisionnel de ces rencontres qui auraient lieu tous les mardis soirs sur 8 semaines.

ECONOMIE

Proposition d'arrêté du Maire pour l'ouverture dominicale de certains commerces

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Monsieur Le Maire et Noël CADET indiquent que le Conseil Municipal, par délibération du 22 novembre 2019, avait donné un avis favorable à l'adoption par Monsieur Le Maire d'un arrêté fixant l'ouverture dominicale des commerces autorisés, pour l'année 2020, sur 5 dates désignées à l'avance (soldes d'hiver, d'été, période de Noël...) afin de permettre à des commerces de Frontenex d'ouvrir toute la journée de certains dimanches durant l'année.

Ils rappellent que le code du travail offre la possibilité aux maires d'accorder des dérogations à la règle du repos dominical dans les commerces de détail :

- librement dans la limite de 5 dimanches
- 12 dimanches par an, mais après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre (ARLYSÈRE).

Concernant les dimanches, les communes doivent arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre de l'année précédente.

Avant d'engager les démarches avec les commerçants concernés pour connaître les dates souhaitées, et de proposer au Conseil Municipal de statuer, ils souhaiteraient recueillir l'avis des élus.

Noël CADET rappelle que lors des échanges de la précédente équipe municipale qui avait adopté cette décision, les élus étaient partagés entre l'opportunité d'autoriser les commerces à travailler certains dimanches et d'autres étaient opposés à cette remise en cause du repos dominical.

Sandrine POIGNET demande quelle sera la position du Conseil Municipal si, après consultation des entreprises, les dates souhaitées ne sont pas les mêmes ?

Claude DURAY indique que de toute façon, une demande d'avis lors du prochain Conseil Municipal sera soumise aux élus.

Laurent VERNAZ souligne que cet arrêté avait été aussi adopté pour régulariser l'ouverture de certains commerces le dimanche et que cette autorisation conduit à accepter que certaines entreprises « obligent » leurs salariés à travailler cette journée.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de se positionner sur l'autorisation d'ouverture dominicale, dont les dates seront fixées en concertation avec les commerces, ce qui est validé à la majorité par l'Assemblée Délibérante (1 contre / 2 abstentions/16 pour).

TRAVAUX

Point sur les travaux en cours

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint en charge des travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés.

- Rénovation du mur du cimetière : après un constat d'huissier, le démarrage des travaux a eu lieu le 28 septembre et sont réalisés par l'entreprise DELEANI TP. Il est prévu un achèvement pour la Toussaint. Un riverain a signalé le mauvais état du mur du côté de l'ancien colombarium.
- Travaux dans la rue du chemin vieux : la bâche a été posée sur le talus à côté de l'EHPAD.
- Des devis ont été validés pour la reprise de maçonnerie et d'étanchéité de la marquise de la Cure abîmée avec une programmation des travaux en octobre/novembre.
- Maison des Sociétés : une étude du toit du dojo sera nécessaire car il n'est pas en bon état. Pour une partie de la toiture de la Maison des sociétés, quelques travaux de confortement pourront être réalisés par les services techniques. Enfin, la rampe d'accès aux salles de réunions est fissurée à plusieurs endroits.
- Réfection du soubassement de la Mairie : les travaux, réalisés par l'entreprise PRIEUR, sont achevés et de qualité
- La rénovation de 3 brûleurs du chauffage de l'église est en cours
- L'homologation en mode hivernal du tracteur acquis en 2017, prévue au contrat, est en cours par Glairon Mondet
- Des devis pour les diagnostics plomb/amiante pour le gymnase des Coquelicots et l'immeuble communal « Le Grand Roc » sont en cours
- Une rénovation de la maçonnerie des auvents de l'immeuble « Le Grand Roc » est à prévoir et des devis sont en cours. Il est également à envisager la reprise des arêtiers et la réfection globale de l'isolation extérieure.
- Rue de Princens : des travaux d'engazonnement n'ont pas été faits par l'entreprise alors que la réception des travaux a été effectuée sans réserves. L'entreprise concernée sera contactée.
- Rénovation du plateau de barral : des devis ont été reçus, mais il reste à finaliser la répartition entre Frontenex et St Vital. Plus globalement, sur les 3 opérations de voirie prévues (Allée Floréal, passage pour les personnes à mobilité réduite à l'angle de la rue de Barral et des Coquelicots et plateau de Barral), les écarts notés sur les devis appellent des explications.

Point sur les projets d'ARLYSERE sur le territoire communal

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part des projets d'ARLYSERE :

- au niveau de l'eau potable, un maillage entre communes qui ont des ressources importantes et les autres est en cours d'étude avec notamment le rétablissement d'un réseau entre Sainte Hélène et Frontenex
- au niveau des voiries avec la rénovation programmée de la rue du Bois de l'Île en 2021 avec la mise en séparatif des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs et la création de trottoir. Alain FINA

demande si ce sera la même configuration que du côté de Tournon (trottoir et piste cyclable). Claude DURAY indique que cela ne sera pas possible car la voirie est moins large.

- l'aménagement de la zone du Clos Barral qui deviendra une zone à vocation économique, réalisée par ARLYSERE. Le nouveau propriétaire du garage PEUGEOT souhaite acquérir du terrain de ce tènement afin d'agrandir sa propriété. Une réunion est prévue avec ARLYSERE le 5 octobre pour l'aménagement de cette zone.

ANIMATION

Edition d'Octobre Rose 2020 : point sur l'organisation

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe en charge des animations, fait un point sur l'organisation de l'Edition 2020 d'Octobre Rose qui se déroule ce week-end.

Le samedi, une course reliera Albertville à Frontenex avec transmission symbolique d'un flambeau. Une animation musicale et des food-trucks seront présents sur le parking de la Mairie en fin d'après-midi.

Pour le dimanche, ce sera la même formule que les années précédentes (marche nordique, familiale et course de 10 km) avec un moment convivial à l'arrivée, dans le respect des consignes sanitaires.

Elle indique que la commune fournira 1 000 écocup qui seront vendus par la Ligue contre le Cancer et l'association Senti'mental.

Sandrine POIGNET estime qu'il y a eu très peu de communication avant l'évènement, ce qui peut porter préjudice à l'affluence des deux jours.

Noël CADET et Emilie ROUGIER soulignent que l'accord de la Préfecture n'a été donné que le 30 septembre après-midi ce qui a laissé planer une incertitude quant à la tenue de l'évènement et ainsi, sur la communication.

Emilie DEGLISE-FAVRE précise que le marché forain du dimanche sera maintenu.

DIVERS

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de différentes informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Les services du Département sont venus présenter les deux projets restants en lice pour la restructuration du collège Fontanet, dont les travaux devraient démarrer à l'été 2021 pour une durée de 2 à 3 années. Le choix définitif devrait être connu dans les prochains jours. Un projet prévoit une rénovation totale et un autre prévoit la démolition d'une majeure partie des bâtiments. Claude DURAY précise que les deux sont en conformité avec les règles du PLU.

- L'ancien local d'Alp Fermetures, situé à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue du Boulodrome, est en cours de rénovation pour accueillir une fromagerie (vente de fromages, charcuteries savoyardes, produits savoyards...).

Mathieu CICERI demande où se gareront les clients ?

Claude DURAY indique qu'il existe quelques parkings à proximité (gare...).

Suite à la dernière commission URBANISME, Claude DURAY indique avoir saisi plusieurs services juridiques compétents qui lui ont rappelé que, lors de l'installation de nouveaux commerces, le principe de la liberté de la concurrence était essentiel et que les possibilités, pour la Commune, de se positionner contre cette installation ne pouvait se faire qu'en cas de troubles à l'ordre public ou si c'est dans une zone bien spécifique et réglementée. Si c'est dans un local privé, la Commune, outre une opposition « morale », n'a pas de possibilités légales de refuser.

- L'ancien centre de dialyse a été proposé à l'achat à la Commune pour 310 000 €. Il est prévu d'organiser une visite sur site pour voir s'il serait pertinent d'en faire son acquisition.
- L'Ensemble Vocal et Instrumental de Frontenex organisera un concert dans le parc de la Mairie le samedi 10 octobre entre 16h et 17h. Sandrine POIGNET demande qui est l'organisateur. Il lui est indiqué que c'est la chorale, avec un appui logistique de la commune.
- Un test instaurant un sens de circulation sur le parking du Bengali sera réalisé prochainement afin d'améliorer la sécurité et la circulation sur cet espace public, car il y a régulièrement des accrochages. Des échanges constructifs ont eu lieu avec Mme MARTINET de l'auto-école sur ce dossier.

- Plusieurs commissions sont prévues prochainement :
- 6 octobre : commission « communication/animation » avec notamment des échanges sur le site internet et sur la manifestation « arrivée du Père Noël » qui sera reconduit le 12 décembre mais sous un format à adapter en raison des consignes sanitaires,
 - 13 octobre : réunion spécifique sur les marchés forains du vendredi et dimanche
 - 14 octobre : commission CADRE DE VIE/SECURITE
 - 16 octobre : commission « animation » sur le projet de contest de skate au skatepark le 31 octobre prochain sous l'égide du service jeunesse d'Arlysière
 - 19 octobre : formation sur les principes budgétaires d'une commune
- Noël CADET indique qu'une commission PERSONNEL sera également prévue avant fin octobre.

Proposition d'adoption d'un arrêté contre la consommation d'alcool sur la voie publique par le Maire

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET indiquent que par arrêté du 26 avril 2019, le Maire de Frontenex avait adopté une décision règlementaire interdisant la consommation d'alcool sur les voies et les lieux publics extérieurs (places ...) de l'ensemble du territoire communal, pour une durée d'une année et à toutes heures de la journée.

Afin d'épauler les services de la Gendarmerie et d'éviter certaines dérives constatées sur la Commune, ils proposent au Conseil Municipal, et même si la compétence est du ressort exclusif du Maire, de reconduire cet arrêté pour une année.

Noël CADET indique que cet arrêté avait été une véritable aide pour la gendarmerie pour endiguer les débordements.

Sandrine POIGNET demande si les incivilités actuelles nécessitent l'adoption de cet arrêté.

Claude DURAY fait part d'incivilités régulières cet été dans le Parc de la Mairie (dégradation matérielle...)

Laurent VERNAZ précise que l'application de cette décision est différente selon les brigades de gendarmerie qui interviennent sur Frontenex et peut conduire à des abus. Il rappelle que c'est une privation de liberté, sur l'ensemble de la commune, alors que l'état d'ébriété est légalement réprimé, sans nécessité d'arrêté du Maire.

Noël CADET compte sur le discernement des forces de l'ordre pour l'application d'un tel arrêté.

A la majorité, (1 contre, 3 abstentions, 15 pour), le Conseil Municipal, même s'il n'a qu'un avis consultatif, donne son accord à la prise de cet arrêté par Monsieur le Maire.

En aparté, Laurent VERNAZ, qui s'oppose à l'adoption de cet arrêté, souhaite indiquer qu'il n'est pas un élu d'opposition comme il a pu le lire dans la presse, mais qu'il est un élu du Conseil Municipal qui peut avoir un avis différent des autres.

Information sur le dispositif de «Participation Citoyenne »

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, Monsieur le Maire et Noël CADET, 1^{er} adjoint au Maire, indiquent que, par délibération du 27 avril 2018, la Commune de Frontenex s'est engagée dans le dispositif de participation citoyenne en signant un protocole avec le Préfet de la Savoie et la Gendarmerie.

Ils expliquent qu'il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants dans différents quartiers dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur défini.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'un même quartier, le dispositif s'appuie sur des voisins référents qui alertent, s'ils l'estiment nécessaire, la gendarmerie de faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Il est précisé que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention.

Noël CADET précise qu'une réunion avec tous les référents actuels et les élus est en cours de calage, en collaboration avec la Commune de Saint Vital, afin de refaire le point.

Laurent VERNAZ se demande si ce dispositif de participation citoyenne ne serait pas plutôt du ressort de la Commission SECURITE, dont le responsable est Gérard TANTOLIN.

Compte rendu des délégués de la commune sur le fonctionnement des intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

Claude DURAY évoque :

- le travail du CIAS ARLYSERE avec notamment le rôle de coordonnateur médical qui lui est dévolu afin de favoriser la mise en route des maisons de santé d'Albertville et de La Bâthie
- la proposition en cours d'élaboration du SISARC pour de l'enrochement des berges du ruisseau de Verrens, jouxtant la promenade du ruisseau
- pour la gestion de l'aérodrome de Tournon, deux candidats ont été rencontrés pour la future gestion de l'équipement, et ce sera un choix important pour la sécurisation du site.

Sandrine POIGNET demande si le survol sera régulé.

Claude DURAY indique que les hélicoptères (du SAF et d'Alp Azur) ont été « chassés » des grandes agglomérations et se retrouvent donc dans les plus petits secteurs comme le nôtre et il est prévu de les réguler avec le nouveau gestionnaire.

Laurent VERNAZ souligne qu'il n'y a plus actuellement de contrôle d'accès, ni de taxes collectées pour les atterrissages et décollages, ce qui sera le cas, indique Claude DURAY, avec la nouvelle gestion.

Mathieu CICERI demande si une expansion des survols est prévue. Claude DURAY répond qu'il y aura une expansion mais qui sera beaucoup plus règlementée (heures, circuits...).

Alain REGAUDIAT fait part du 1^{er} conseil syndical du « Syndicat Intercommunal du Fort de Tamié » qui a surtout concerné le fonctionnement du bureau (indemnités des élus...) mais également des demandes de subventions européennes pour des travaux.

Céline JOLY s'interroge sur le « retour » pour la commune de sa subvention annuelle.

Laurent VERNAZ souligne qu'il a été souvent demandé, sans succès, que la participation de la Commune soit au moins affichée à l'entrée du Fort.

Questions diverses

➤ Laurent VERNAZ évoque la publicité mise en place par un magasin de Frontenex vers les feux de la Mairie et souhaiterait que cela soit règlementée en terme d'équité entre commerçants

➤ Alain REGAUDIAT revient sur la visite des bâtiments communaux effectuée par les élus et retient deux équipements qui, pour lui, nécessiteraient des travaux : les services techniques et le Dojo. Sandrine POIGNET rappelle les études réalisées il y a quelques années sur un projet d'extension du gymnase pour accueillir le dojo et une salle de danse, mais dont le montant estimatif avait conduit les élus à ne pas donner suite.

➤ Noël CADET indique que le chauffage a été remis ces jours dans tous les bâtiments communaux.

➤ Sandrine POIGNET évoque les permanences Maire/Adjointes mises en place le samedi matin de 9h00 à 11h00 et demande si cette information sera communiquée sur un autre support que la page facebook de la Commune. Elle s'interroge également sur la pertinence de fixer des rendez-vous.

Claude DURAY et Noël CADET indiquent que l'information sera diffusée sur les panneaux d'affichage et que fixer des plages horaires permet de ne pas avoir une attente trop importante pour les administrés.

➤ Jean RONZATTI rappelle qu'il y a quelques années, la Commune de Frontenex avait refusé le don effectué par Monsieur DAL RIO qui souhaitait donner sa maison à la Commune à sa mort. En contrepartie, la fille de cet habitant devait faire un don à la Commune en échange de la non-acceptation de cette donation, qui lui revenait. Jean RONZATTI demande si ce don a été fait.

Laurent VERNAZ rappelle que cette donation n'avait pas été acceptée pour plusieurs raisons : elle comportait le paiement par la Commune des dettes de Monsieur DAL RIO, qui n'étaient pas connues, et que la Commune devait « donner » un caractère social à ce don. Le Conseil Municipal, pour ses raisons, n'avait pas donné suite. Il précise qu'a priori, l'héritière n'a pas fait de don à la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h25

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 6 novembre 2020 à 19h00.

Le Maire,

Claude DURAY

